



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation : 03/11/2023	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 14 NOVEMBRE 2023
2023 / 43**

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme Annick GREMY, M. Jean-Jacques BONNOT, M. Frédéric BOUQUET, M. Thierry CHARVET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, Mme Marie-Claude FILET, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Hervé MANIGAND, Mme Fabienne MERLE, M. Christian PACCOUD, Mme Irène PALLOT, Mme Annie SANDRIN, Mme Catherine SANJUAN, Mme Cindy MOLARD, Mme Lucienne MATHEY

Absent :

Excusé : M. Paul DURAND

Mme Catherine SANJUAN a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement du contrat MICROBIB de gestion de la bibliothèque

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la commune de Grièges a conclu depuis de nombreuses années un contrat avec la société Microbib pour la maintenance du logiciel de gestion de la bibliothèque.

Ce contrat, qui comprend une télé-assistance, une assistance téléphonique ainsi que les mises à jour des versions du logiciel, arrive à échéance le 31 décembre 2023. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour l'année 2024 pour un montant de 269,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de renouveler pour l'année 2024 le contrat de maintenance du logiciel de gestion de la bibliothèque proposé par la société Microbib au prix de 269,00 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat de maintenance et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY